



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2328-0014/39/2021-308PU (corr. DPC : R. BRUNE, E. DEMELENNE )

Réf. NOVA : 17/PFU/1796010

Réf. CRMS : GM/WMB30015\_689\_PUN\_Tournay-Solvay\_Conciergerie Bruxelles, 27/04/2022

Annexe : 1 dossier

**Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Chaussée de La Hulpe. Parc Tournay-Solvay. Restaurer et rénover les façades et la toiture de la conciergerie. Demande de permis unique.**

**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 12/04/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 20/04/2022.

*Le bien se situe dans le parc protégé dit parc Tournay – Solvay classé comme site par l'arrêté du 18/11/1993.*

En 1878, Alfred Solvay fait construire par les architectes Constant Bosmans et Henri Vandeveld un manoir en style néo-renaissance flamande entouré d'un parc sur un terrain gagné sur la forêt de Soignes. En 1882 une maison pittoresque est érigée à la pointe sud du domaine pour le jardinier. Après la mort d'Alfred Solvay, son épouse fait construire en 1901 une maison pour sa fille et son mari, dite la « Villa blanche ». En 1905, Léopold II acquiert les étangs de Boitsfort et une partie des terrains attenants pour préserver une partie du site, menacé par le percement du futur boulevard du Souverain et la création des nouveaux quartiers que va générer cette extension de Bruxelles. Ernest Solvay, associé à l'opération, devient ainsi propriétaire d'un ancien lotissement de maraîchers entre le nouveau boulevard et la rue du Silex et l'intègre dans la propriété familiale. En 1911, l'architecte paysagiste Jules Buysens réaménage le parc dans un style paysager. En 1920, une demande de permis signée par l'architecte Georges Collin est introduite pour la construction d'une conciergerie. Une première conciergerie avait été construite en 1906. Certains éléments de ce premier bâtiment ont été réutilisés dans la construction du nouveau bâtiment de la conciergerie, conçu dans un style éclectique d'inspiration pittoresque.



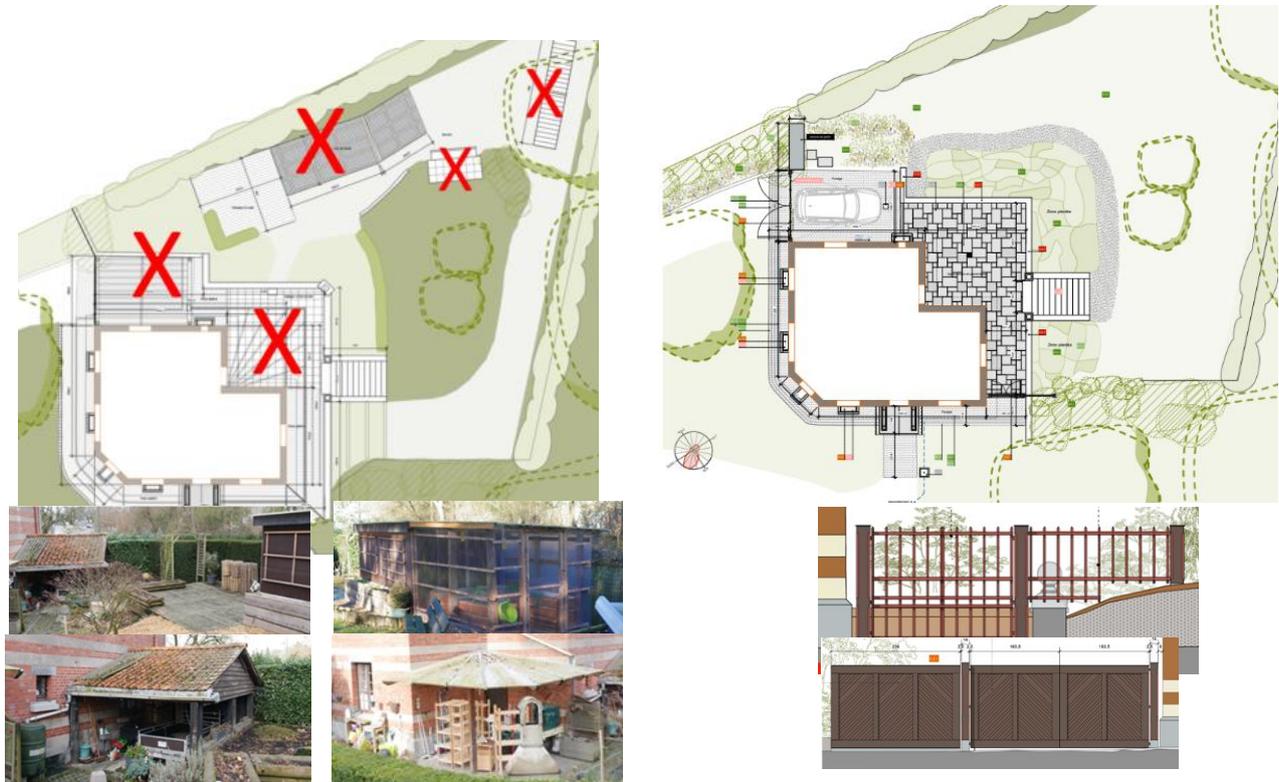
Photo CRMS

La demande porte sur la restauration à l'identique de l'enveloppe extérieure et le réaménagement de ses abords immédiats. Concrètement, on prévoit :

- le nettoyage à la vapeur saturée des façades ;
- l'inspection générale de la toiture et le nettoyage à la brosse et remplacement des éléments cassés ;
- la restitution de gouttières et descentes d'eau en zinc en lieu et place des éléments en PVC ;
- la réparation des bandeaux en pierre et des joints ;
- le ponçage, et la remise en peinture à l'identique de l'ensemble des boiseries.

1/3

Le projet prévoit par ailleurs la suppression de plusieurs constructions sans intérêt patrimonial qui ont été ajoutées au fil des années et qui perturbent la volumétrie d'origine et la lisibilité des façades. Il s'agit de la pergola sur la façade sud-est, le car-port en façade nord est, une terrasse en bois et un abri de jardin.



Plan de la situation existante avec indications des constructions à démolir / Plan du projet et détails des nouvelles grilles à démolir  
(documents et photos extr. du dossier de demande)

Pour ce qui concerne les abords, les travaux comprennent par ailleurs :

- l'entretien de l'ensemble du réseau d'égouttage et remise en fonction de la citerne,
- la dépose et remise en place des pavés existants à l'avant de la maison,
- la prolongation de la zone pavée le long de la façade Nord-Est pour être utilisée comme zone de stationnement,
- la pose d'un nouveau revêtement en *opus romanum* au niveau de la terrasse,
- l'aménagement des zones plantées et réaménagement du jardin,
- le placement de deux nouvelles grilles.

### Avis de la CRMS

Le projet permettra de restaurer l'enveloppe extérieure de la maison du jardinier du Parc Tournay-Solvay dans les règles de l'art. La CRMS encourage cette démarche et émet un avis favorable sur la demande moyennant les conditions suivantes.

- Des essais de nettoyage seront soumis à l'approbation de la DPC avant d'entamer les travaux de l'ensemble de l'enveloppe ;
- En ce qui concerne les nouveaux revêtements de sol, la CRMS ne valide pas le choix du revêtement en pierre bleue posé en *opus romanum*. Elle préconise d'utiliser un revêtement s'inscrivant davantage dans le vocabulaire pittoresque de la maison tel un dallage en *opus incertum*, réalisé en cassons de grès et posé à joints ouverts. Une proposition concrète en ce sens sera soumise à l'approbation préalable de la DPC ;

- le choix du pavé de la zone de stationnement doit encore être soumis à l'approbation préalable de la DPC ;
- La zone de chantier (stockage des matériaux etc.) sera précisée avant le début du chantier et de commun accord avec la DPC tout comme l'organisation proprement dit des travaux. Cette zone se situera sur une zone minéralisée en dehors de la végétation.
- Le détail de la palette végétale des nouvelles plantations doit être soumis à l'approbation de la DPC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE  
Président

c.c. à [rbrune@urban.brussels](mailto:rbrune@urban.brussels) ; [edemelenne@urban.brussels](mailto:edemelenne@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ;  
[restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)